



DELIBERATION N°20140072 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

ACTION CULTURELLE - URBAN PLACE 2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT REGIONAL LEO LAGRANGE

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville de Saint-Chamond et l'Etablissement Régional Léo Lagrange, qui dirige l'Espace Pablo Neruda, sont partenaires pour l'organisation de la 5^{ème} édition de la manifestation dédiée aux pratiques urbaines : **URBAN PLACE**, qui aura lieu le mercredi 25 juin 2014 sur le parking de la Médiathèque Louise Labé.

L' Etablissement Régional Léo Lagrange :

- l'administration, l'organisation et la promotion de la manifestation ;
- le paiement des salaires et des charges sociales et fiscales de son personnel artistique, administratif et technique ;
- l'accueil des intervenants ;
- la responsabilité de la manifestation.

La Ville de Saint-Chamond prend en charge :

- la coordination des interventions des différents services municipaux pour la mise en place de cette manifestation assurée par la Direction des Affaires Culturelles ;
- La mise à disposition des moyens techniques nécessaires en fonction des disponibilités ;
- la communication de la manifestation sur les supports municipaux disponibles ;
- la présentation du dossier à la commission d'attribution des crédits Politique de la Ville.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange qui dirige l'Espace Pablo Neruda, définissant les modalités d'organisation de la 5^{ème} édition de la manifestation « Urban Place » prévue le 25 juin 2014.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document correspondant,

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 28 mai 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014